**HALL SPORTIF COMMUNAL DE CINEY**

**MESURES SANITAIRES COVID-19.**

*"Le Coronavirus restera une réalité lors de cette rentrée académique en Belgique. Cependant, il est essentiel que les citoyens puissent continuer à pratiquer leur sport tout en prenant en compte les progrès scientifiques et en apportant un intérêt tout particulier à la sécurité.*

*En concertation avec plusieurs acteurs du secteur et les experts, les Ministres de Sports ont établi différents scénarii pour la rentrée de septembre 2020.*

*Ainsi, un code couleur a été conçu pour chaque scénario, ce qui donnera la marche à suivre aux sportifs."*

A l'heure actuelle, nous sommes en code jaune

La Régie des Sports ne manquera pas de vous tenir informésde l'évolution de la situation.

*Consignes pour les infrastructures de la Régie :*

* Toutes les activités sportives sont autorisées quel que soit l’âge des pratiquants ;
* Les toilettes, distributeurs et DEA restent accessibles ;
* Les compétitions (avec et sans contact) sont autorisées ;
* Un vestiaire est occupé par les membres d’une même équipe ;
* Une désinfection des vestiaires doit être réalisée entre chaque groupe. A cette fin, nous mettrons à votre disposition, dans tous les vestiaires, du matériel de désinfection. Nous demandons au moniteur qui encadre chaque groupe de désinfecter après chaque séance les banquettes ainsi que les poignées de la porte du vestiaire et les bancs présents dans les différentes salles.
* Les entraînements et les cours ne peuvent dépasser un groupe de maximum 50 personnes, entraineur(s) compris, par plateau sportif ;
* Une liste des participants, comprenant au minimum nom, prénom, numéro de téléphone ou adresse e-mail, doit être tenue pour chaque groupe et conservée minimum 14 jours calendrier afin de permettre le traçage en cas d’infection.
* Le port du masque est obligatoire pour les plus de 12 ans sur la parking et lorsque l'on circule dans les infrastructures sportives (couloirs, cafétéria,...)
* Le matériel sportif touché régulièrement (p.ex : ballons, tatamis,...) doit être désinfecté régulièrement avec une solution hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau) ;
* Les circuits de déplacement mis en place par la Régie doivent être respectés afin d'éviter un maximum les croisements. Pourriez-vous veiller à ce que vos membres suivent le fléchage établi ?
* Les mesures d’hygiène sanitaire à respecter se trouvent en pièce jointe. Pourriez-vous les diffuser à vos membres ainsi qu'à vos entraineurs ?
* Cafétéria : le port du masque est obligatoire pour les clients lors de tous les déplacements ainsi que pour le personnel de service (dans le bar et dans la cafétéria).  La clientèle installée à table n'est pas obligée de le porter. Les chaises et les tables seront espacées afin de garantir la distanciation sociale. Pourriez-vous faire en sorte de ne pas les déplacer ainsi que de privilégier les commandes de boissons à table.

**Evelette Charline**

**Régie des Sports de Ciney**

**Gestionnaire**

**0499/980.382**

[**https://www.facebook.com/regiesportciney**](https://www.facebook.com/regiesportciney)